



La Lettre Yannick Vaugrenard

SÉNATEUR DE LOIRE-ATLANTIQUE

Démocraties fragilisées et régimes autoritaires

L'invasion russe en Ukraine a mis fin à une longue période de naïveté occidentale, datant des années 90. La fin de l'Union Soviétique suivant la chute du Mur de Berlin, fut considérée à tort comme « la fin de l'histoire ». Les tenants du libéralisme sauvage sans régulation et au modèle universel idéal considéraient également que la paix en Europe devenait éternelle.

La politique de l'autruche vis-à-vis de Poutine, qu'il s'agisse de la Crimée, des exactions de la milice Wagner en Afrique, de l'ingérence russe au moment de nos rendez-vous démocratiques, ainsi que des attaques cyber clairement identifiées... Rien n'y faisait !

Ainsi, Poutine a considéré qu'il pouvait tout se permettre.

Il aura fallu l'héroïque résistance du peuple ukrainien (et le refus de son président d'être exfiltré par les Etats-Unis, aux premiers jours de la guerre) pour qu'enfin nos démocraties se réveillent. Mais ceci au prix de dizaines de milliers de morts, d'exactions les plus horribles, dont les auteurs devront être jugés par la Cour pénale internationale.

Ainsi, les Ukrainiens risquent leur vie pour garder la maîtrise de leur destin. En défendant leur propre liberté, ils protègent aussi la nôtre ! Face à ce régime autoritaire russe, qui n'a rien à envier à celui de son voisin chinois, nos démocraties se trouvent fragilisées.

Notons néanmoins qu'après l'invasion russe, les réactions européennes furent au bon niveau. Toutefois, un langage de vérité oblige à constater

que sans l'appui majeur des Etats-Unis au sein de l'OTAN, c'eût été beaucoup plus compliqué. Il est temps que la France et l'Europe intègrent que les meilleurs défenseurs de leur liberté, sont d'abord eux-mêmes !

Les Européens pensent depuis des décennies qu'ils doivent financièrement toucher les dividendes de la paix... Nous n'en sommes plus là aujourd'hui... Indépendance et liberté impliqueront des conséquences financières considérables pour se remettre à niveau militairement.

Par ailleurs, notre force de dissuasion nucléaire ne doit pas être la ligne Maginot moderne de notre défense nationale.

Ce serait une erreur d'imaginer qu'elle puisse nous protéger de tout.

Un langage de vérité s'impose. Souhaitons qu'il soit partagé par l'ensemble de nos composantes politiques. L'effort financier à fournir sera important, mais il devra l'être impérativement

en fonction des possibilités contributives de chacun.

La liberté n'a pas de prix, mais elle a un coût qui se devra d'être très justement partagé !

Enfin, s'il faut faciliter les processus de paix, comment ne pas être outragé par la présidence du Conseil de sécurité de l'ONU ce mois d'avril par la Russie ! Ce paradoxe renforce une évidence : imposer une refonte globale de l'ONU et notamment de ce Conseil, dont curieusement, l'Afrique et l'Amérique du Sud sont absents.

Yannick VAUGRENARD

LES UKRAINIENS RISQUENT AUSSI LEUR VIE POUR NOUS



Membre de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

Membre de la Délégation Parlementaire au Renseignement et de la Commission Nationale de Contrôle des Techniques de Renseignement

Président de la Commission de Vérification des Fonds Spéciaux



CANCERS PÉDIATRIQUES DANS LE PAYS-DE-RETZ :

Mettre fin aux doutes !

Dans un rayon de 15 kilomètres autour de Sainte-Pazanne, en Loire-Atlantique, un constat terrible ! Entre 2015 et 2021, 25 enfants ont été atteints de cancers en six ans et sept en sont morts. Les autorités de la santé n'ayant toujours pas donné d'explication, j'ai interpellé le gouvernement, en séance plénière, le 24 janvier dernier. Extraits :

« Alertée, l'Agence Régionale de Santé (ARS), en partenariat avec Santé Publique France (SPF) réalisait alors des études pour comprendre ce phénomène. Ses conclusions, en novembre 2019, confirmaient un nombre de cancers pédiatriques élevé. Cependant, après des enquêtes supplémentaires, ces deux agences ont estimé, en septembre 2020, à la consternation générale, qu'il n'existait pas de foyer de cancers pédiatriques, dans ce secteur !

Plusieurs éléments très concrets nous amènent à douter sérieusement de la qualité et de l'objectivité des recherches menées. (...) Ces constats alimentent un climat de doute et de défiance vis-à-vis de nos institutions sanitaires.



(...) Lorsque Alban, un des enfants victimes de ce fléau, en arrive à demander à sa maman « Qui doit vivre ? Qui doit mourir ? ». Il est urgent d'agir pour faire toute la lumière sur ce phénomène inquiétant, en ordonnant une nouvelle étude beaucoup plus rigoureuse, beaucoup plus cohérente et surtout beaucoup plus crédible ».

La Ministre déléguée auprès du Ministre de la Santé et de la Prévention : « (...) La situation a été suivie par l'ARS et SPF, qui ont mené des investigations approfondies (...). L'analyse statistique spatiotemporelle n'a pas montré d'anomalie épidémiologique locale, malgré la perception d'un excès de cas par la population. Aussi, une surveillance renforcée des cancers pédiatriques, d'une durée de trois ans, 2020-2023, a été engagée dès septembre 2020 (...). La poursuite de cette surveillance renforcée sera évaluée en fin d'année 2023. ».

Suite à mon intervention, la Ministre s'est engagée à organiser une réunion de travail avec la porte-parole du collectif Stop aux Cancers de nos Enfants et une chercheuse en toxicologie.

ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE DES SOLS :

Une copie à revoir

Intervention en séance du 29 novembre auprès de Mme Dominique Faure, Ministre déléguée en charge des collectivités territoriales et de la ruralité. Extraits :

L'Objectif « Zéro Artificialisation nette (ZAN) des sols » s'appuie essentiellement sur les collectivités afin de préserver les ressources naturelles et lutter contre les émissions de dioxyde de carbone. Les acteurs concernés sont tous conscients de l'impérieuse nécessité de modifier nos organisations pour faire face à l'enjeu de transition écologique.

Cependant, le Gouvernement a opté pour une organisation excessivement centralisée du suivi de cette nouvelle règle. Cela risque de léser considérablement les communes rurales, alors qu'elles doivent notamment faire face aux enjeux d'accès aux services publics et de lutte contre les déserts médicaux. (...)

Interpellé très tôt après son installation, le Ministre de la Transition écologique, s'était engagé à revoir la méthode initiée par le Gouvernement. Cependant, le 13 septembre, il indiquait ne pas changer les délais de mise en œuvre de cette mesure. Son exigence ne semble pas partagée par le Gouvernement... Ce dernier se donnant en effet jus-



qu'au mois de janvier afin de réunir de nouveau les élus concernés. Pourriez-vous donc préciser quelles sont les intentions du Gouvernement sur ce sujet particulièrement sensible ?

En effet, accompagner, soutenir nos territoires, être facilitateur, tel devrait être le « leitmotiv » gouvernemental.

Réponse de la Ministre : « (...) Le Gouvernement souhaite être facilitateur (...). La Première Ministre a annoncé plusieurs mesures pour territorialiser et différencier nos objectifs, en clôture du salon des Maires, le 24 novembre 2022 (...).

Elle s'est notamment engagée à une prise en compte spécifique des territoires ruraux, la déclinaison territoriale de l'objectif ne devant pas conduire à priver une commune rurale d'une capacité de construction. Elle a aussi confirmé que les projets d'envergure nationale, ne seront pas comptés à l'échelle de chaque région, mais bien à l'échelle nationale.

Le décret relatif à la nomenclature sera quant à lui adapté, pour être plus lisible et plus opérationnel. (...) »

Nous devons observer et vérifier très précisément la mise en œuvre de ces engagements.

Une réponse très (trop) attendue

10% des Français vivent en zones qualifiées de « déserts médicaux ». Cette inégalité d'accès aux soins, renforcée par la crise sanitaire, fait aujourd'hui partie des premières préoccupations de nos concitoyens. Profitant de la formation du nouveau Gouvernement, j'avais interpellé, le 13 juillet dernier, l'Exécutif :

« (...) Je souhaite attirer votre attention sur le dispositif adopté par le Sénat du 20 juin 2019 qui affecte les internes en fin de cursus en zone sous-dense, pour un stage de six mois obligatoires et six mois facultatifs (...). Promulgué le 24 juillet 2019, il attend toujours son décret d'application. Pourtant, lors de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2022 au Sénat, Monsieur Adrien Taquet renvoyait l'éventuelle publication de ce décret au mois de mars. Cette procrastination du Gouvernement sur ce sujet est incompréhensible.

Cinq longs mois se sont écoulés avant qu'une réponse en demi-teinte ne me parvienne, le 23 décembre. Extraits :

« Le Conseil national de refondation et santé (CNR Santé) (...) nous permet de réunir toutes les



énergies dans les territoires pour bâtir ensemble des réponses au défi de l'accès aux soins et inventer de nouveaux outils. (...) Une restitution nationale des travaux est prévue pour le début de l'année 2023. (...)

Le Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2023 est un texte qui comporte des mesures ambitieuses en faveur d'un meilleur accès aux soins. (...) Le Gouvernement souhaite avancer sur la création d'une 4^{ème} année d'internat de médecine générale afin de renforcer la formation des médecins, de faciliter et sécuriser leur installation et de constituer un nouveau levier pour l'accès à la santé.

Concrètement, cette année complémentaire se traduira par la réalisation de stages sur le terrain auprès de médecins généralistes maîtres de stages universitaires.

Nous avons souhaité ouvrir la discussion avec les parties prenantes, pour identifier les conditions qui permettraient que ces stages se fassent prioritairement dans les territoires les moins pourvus en médecins généralistes.

Il ne s'agira pas d'une obligation mais d'une politique d'incitation forte. »

SOUTIEN AUX DROITS HUMAINS EN IRAN :

« Femme-Vie-Liberté » !

Depuis le 16 septembre 2022, date de la mort de Mahsa Amini, les manifestations se sont multipliées partout en Iran. La répression de la République islamique est terrible. Selon l'ONG Iranienne basée en Norvège « Iran Human Rights », près de 20 000 arrestations ont été constatées et 500 personnes sont mortes. A ce sinistre décompte, il faut ajouter les exécutions sommaires de manifestants pour « montrer l'exemple ».

Notre pays a un devoir absolu de démontrer sa solidarité avec les Iraniennes et les Iraniens luttant pour que le slogan « Femme-Vie-Liberté » devienne réalité. Dans ce contexte, je suis intervenu auprès de la Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères les 17 novembre et 16 décembre. Extraits :

« Le peuple iranien manifeste pacifiquement pour la liberté, les droits humains, les droits des minorités et les droits des femmes. Le sou-

tien de la France doit être clairement affirmé.

(...) Or, depuis mai 2021, la République Islamique d'Iran est membre de la « commission de la condition de la femme à l'ONU ». En niant le droit des femmes et en menant une répression contre son peuple, l'Iran a montré qu'il n'avait pas sa place au sein d'une commission qui promeut le droit des femmes et l'égalité des sexes.

Dans ce contexte, je vous saurais gré de bien vouloir m'indiquer si, à l'instar du Canada et des Etats-Unis, la France va exiger l'exclusion de l'Iran de la commission de la condition de la femme à l'ONU.

Par ailleurs, je vous demande, Madame la Ministre, de réduire les relations diplomatiques avec la République Islamique, par l'expulsion de France des diplomates du régime, et le rappel de Téhéran de l'Ambassadeur de France. »

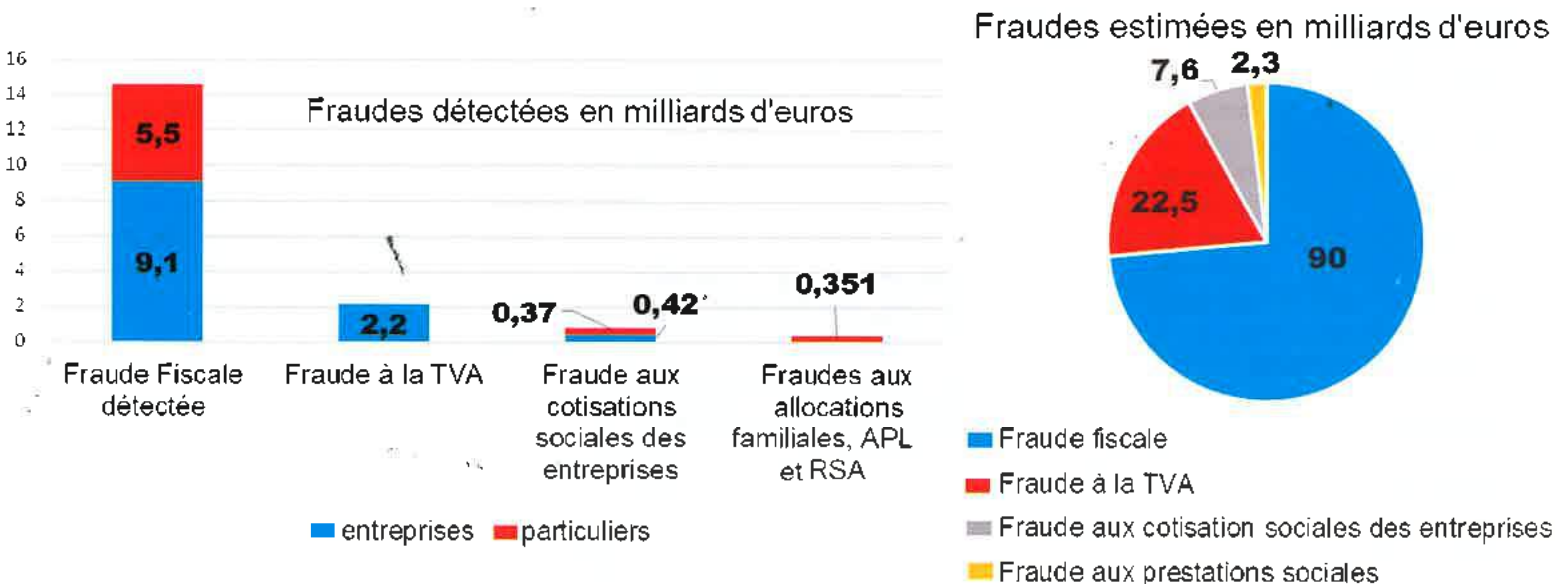
Pas de réponse parvenue à ce jour !



« LE COURAGE, C'EST DE CHERCHER LA VÉRITÉ ET DE LA DIRE » *Jean Jaurès*

Vaincre la pauvreté passe par deux combats. Le premier est politique et concerne le partage des richesses produites. Le second est idéologique et impose de combattre pied à pied toutes les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté.

FRAUDES, NE PAS SE TROMPER DE CIBLE : Pauvres et stigmatisés, ça suffit !



Sources : Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Insee, Alter Eco

MERCI !

Alors que la campagne officielle des élections sénatoriales est formellement ouverte depuis le 1^{er} mars, je souhaitais vous informer de ma décision mûrement réfléchie de ne pas me représenter.

A cette occasion, je veux rendre un hommage particulier aux maires, adjoints et conseillers municipaux de notre département. Ils et elles sont le coeur de notre vie démocratique et pour les avoir côtoyés pendant ces 12 dernières années, je veux les remercier, de leur temps passé, des sacrifices que cela implique dans leur vie personnelle et familiale. Je peux témoigner de leur grand esprit de responsabilité et d'attention à l'écoute de nos concitoyens. Par leur engagement, ils confirment chaque jour qu'ils sont la cellule de base de notre démocratie.

Ce fut un honneur de les représenter au Sénat, de les soutenir sur le plan législatif, mais aussi dans la défense de chacun de leur territoire.

Notre démocratie traverse un épisode préoccupant et dangereux depuis quelques années, couvertisé

notamment par des participations électorales plus faibles, un long affaiblissement des partis politiques traditionnels et parfois même une remise en cause des fondements de notre République.

Aussi, la proximité, l'écoute, le dialogue respectueux et dans un esprit de responsabilité sont-ils indispensables en toute circonstance...

Ne l'oublions jamais !



CONTACTS

A Saint-Nazaire - Permanence parlementaire

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Le samedi sur rendez-vous

114, avenue de la République - 44600 Saint-Nazaire

Tél.: 02 40 22 69 47 / Courriel : permanenceparlementaire@yvaugrenard.fr

Au Sénat

15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06

Tél.: 01 42 34 36 87 / Courriel : y.vaugrenard@senat.fr

Mon équipe

Cathy Durand, Sophie Normand Couder et Diane Vissoh

www.yvaugrenard.fr

Site accessible aux personnes malvoyantes et non-voyantes

